

**ATTESTATION
DE CLASSEMENT SELON LA RECOMMANDATION
D2 2000 du GPEM d'Avril 2000**

CERTIFICATES
OF RECOMMENDATION D2 2000 of GPEM of April 2000

Attestation N° : **D2 - 18 - 014**

Demandeur : BERENGIER

Applicant : 4 avenue Pierre et Marie Curie

13340 Rognac

Producteur : BERENGIER

Product : 4 avenue Pierre et Marie Curie

13340 Rognac

Référence de la gamme représentée par l'objet essayé :

Reference of the range represented by the test item :

EUROSTANDARD

Descriptif sommaire :

General description :

Revêtement Assise et dossier : Support textile revêtu EUROSTANDARD - Maille polyester enduction PVC / PU - 84% PVC /
Fabric 13% polyester / 3% polyuréthane - 700g/m² - 1,2mm - tous coloris.

Le tissu est associé avec 2 types de mousse :

1. Une mousse polyuréthane de type polyéther de 24 kg/m³, non FR (Fire retardant) satisfaisant à l'essai cigarette mais pas à l'essai flamme allumette.
2. Une mousse polyuréthane de type polyéther de 35 kg/m³, non FR (Fire retardant) satisfaisant à l'essai cigarette et l'essai flamme allumette.

Ces mousses ont pour fonction d'être neutre, donc ne pas altérer la réaction au feu des revêtements.

The fabric is associated with foam types:

1. A foam polyurethane of type polyether of 24 kg / m³, not FR (Fire Retardant) satisfying on approval cigarette but not on approval flame match
2. A foam polyurethane of type polyether of 35 kg / m³, not FR (Fire Retardant) satisfying on approval cigarette and the try flame match

These foam) have for function to be neutral, thus not distort) the reaction to the fire of the fabrics

Au vu des résultats figurant aux rapports d'essais FCBA N° : **FE 18-0064-0317 / FE 18-0064-0318 / FE 18-0064-0320 / FE 18-0064-0321 / FE 18-0064-0323 / FE 18-0064-0324**

L'article essayé obtient le classement :

The test item is classified :

CFb selon la recommandation D2 2000 du GPEM/CP de Janvier 2001

Normes de référence :

NF EN 1021-1 : 2014 : Évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - Partie 1 : source d'allumage : cigarette en combustion

NF EN 1021-2 : 2014 : Évaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés - Partie 2 : source d'allumage : flamme équivalente à celle d'une allumette

Les essais ayant été réalisés : - Sur éprouvette / On test specimen

Test having been carried out :

- sur finition : Non / No

Cette attestation est délivrée dans les conditions suivantes :

Champs-sur-Marne, le mercredi 4 avril 2018

1. Elle ne s'applique qu'à l'article essayé et pour les essais réalisés consignés dans le(s) rapport(s) d'essais référencé(s) ci-dessus

2. Elle n'implique pas qu'une procédure de surveillance ou de contrôle de fabrication ait été mise en place

3. Des copies peuvent être délivrées sur simple demande auprès du demandeur

10, rue Gallée

77420 Champs sur Marne

Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

Responsable Technique du Laboratoire
Feu
du Pôle Ameublement

Adjointe au Responsable des
Laboratoires Essais et Mesures
du Pôle Ameublement

Nathalie SERRANT

